

Pour en savoir plus :

fr-alert.gouv.fr

**DOCUMENT
A CONSERVER**

Fréquences radio FM

France Bleu
Drôme Ardèche : 87.9

Numéros d'urgence

Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15 ou 112
Police : 17 ou 112

L'ALERTE A LA POPULATION

En cas de risque majeur, la diffusion de l'alerte peut être assurée :

- **par des sirènes**

Signal d'alerte :




1min41 1min41 1min41

Son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute quarante et une séparées par un silence de cinq secondes.

**Signal de
fin d'alerte :**




30 secondes

Signal continu de 30 secondes.

- **par des hauts-parleurs**
- **sur les panneaux lumineux à message variable**

**RISQUES
MAJEURS**

Les bons réflexes
Pour vous protéger

DICRIM

DICRIM

DOCUMENT A CONSERVER
Année de révision : 2024

Document d'information communal
sur les risques majeurs

SOMMAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Sauvegarder les personnes, les biens et l'environnement, limiter les conséquences d'un accident, d'un sinistre, d'une catastrophe, organiser les secours communaux, est une des missions primordiales du Maire.

Il est nécessaire d'informer et de prémunir la population des risques inhérents à des phénomènes naturels ou technologiques (incendies, accidents, transports de matières dangereuses, tempêtes, crues...). Ainsi, la municipalité a souhaité mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour anticiper les événements et faire face à une éventuelle urgence.

Mais ces dispositions et précautions seront inutiles sans votre implication. Nous avons donc élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M) afin de vous aider à avoir le bon réflexe, au bon moment, tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense et ainsi permettre à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours.

Ce petit guide doit être conservé précieusement à portée de mains, lisez le, et expliquez-en le contenu à vos enfants.

Frédéric SAUSSET
Maire de Tournon-sur-Rhône

La sécurité civile p 4

Le Plan Communal de Sauvegarde p 5

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque d'inondation fluviale p 6
- Le risque d'inondation torrentielle p 7
- Le risque de feux de forêt p 8
- Le risque sismique p 9
- Le risque de mouvement de terrain p 10
- Les risques climatiques p 11

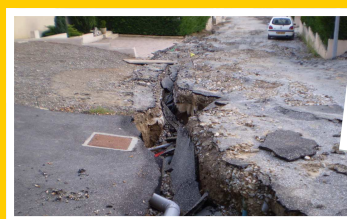
Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de rupture de barrage p 12
- Le risque industriel p 13
- Le risque lié au transport de matières dangereuses p 14

QUE SONT LES RISQUES MAJEURS ?

Les **risques majeurs** résultent d'événements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.



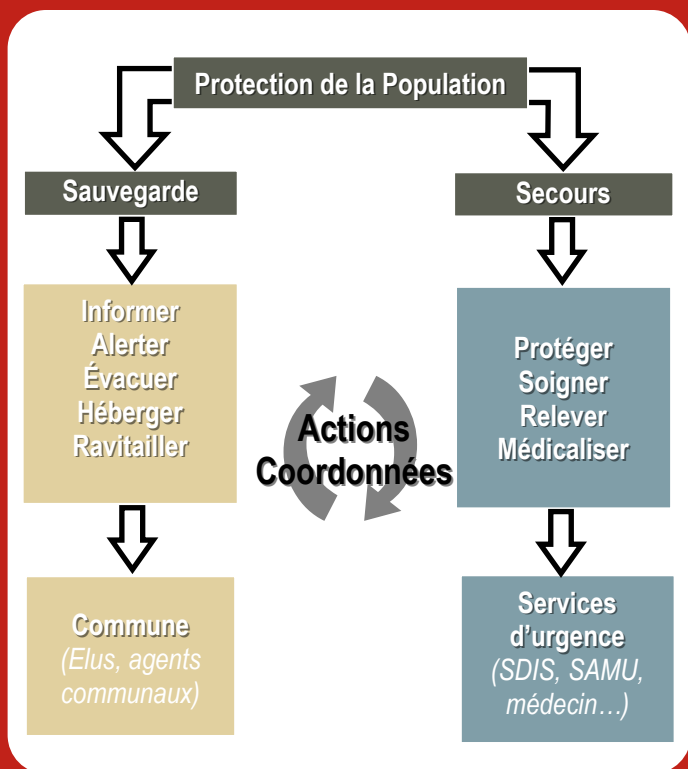


Face à un évènement majeur, il est important que les pouvoirs publics et les services d'urgence s'organisent afin de coordonner leurs actions pour la **PROTECTION DE LA POPULATION**.

Ainsi, l'Etat a mis en place un plan ORSEC, Organisation de la Réponse de Sécurité Civile. Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

La ville de Tournon-sur-Rhône a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde. C'est un document opérationnel permettant d'organiser l'ensemble des missions de protection des personnes et des biens en cas d'évènement majeur.

Notre sécurité à tous commence par la prise de conscience de ces dangers et par la connaissance des bons réflexes à adopter en cas de survenance d'un risque majeur.



- L'alerte des citoyens en cas de crise majeure**
- La mise à disposition de moyens humains et matériels**
- La mise en œuvre de mesures d'accueil et de soutien**
- Les mesures de retour à la normale**

INONDATION FLUVIALE



INONDATION TORRENTIELLE



L'inondation fluviale est une submersion lente d'une zone habituellement hors d'eau.

L'inondation torrentielle résulte d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Caractéristiques des inondations à régime fluvial :

- Débordement avec des hauteurs d'eau importantes stagnantes
- Faible vitesse d'écoulement dans les zones inondées
- Résultent d'épisodes pluvieux de longue durée
- Montée lente des eaux rendant possible l'annonce des crues

Caractéristiques des inondations à régime torrentiel :

- Temps de réponse très court (de 1 à 6 heures entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse du courant très destructrice
- Transport de tonnes de matériaux

Le risque sur la commune

Sur la commune de **TOURNON-SUR-RHONE**, **LE RHONE** est susceptible de générer des inondations fluviales présentant un danger important, comme cela est déjà survenu par le passé. Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été réalisé sur la commune par les Services de l'Etat.

La carte des zones inondables du Rhône est disponible en mairie et inclus au Plan Communal de Sauvegarde.

Le risque sur la commune

Sur la commune, **LE DOUX** est susceptible de générer des crues torrentielles présentant un danger important. Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) a été réalisé sur la commune par les Services de l'Etat.

La carte des zones inondables du Doux est intégrée au Plan Communal de Sauvegarde et est disponible en Mairie.

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors d'atteinte de l'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaire
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

Pendant l'inondation :

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer dès que possible

LES BONS REFLEXES





On parle d'**incendie de forêt** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



Feu de sol



Feu de surface



Feu de cimes

Le risque sur la commune

L'ensemble du plateau tournonais est soumis au risque feu de forêt. Une carte des zones à risque concernant le feu de forêt est disponible en mairie et inclus au Plan Communal de Sauvegarde.

Un arrêté préfectoral portant réglementation de l'emploi du feu et du débroussaillage est appliqué sur l'ensemble de la commune. Le débroussaillage constitue un excellent moyen de protection.

LES BONNS REFLEXES

Avant :



- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)



Le feu arrive à proximité de mon habitation :



- Alerter les pompiers
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres



- Ouvrir le portail de sa maison pour faciliter l'accès des secours
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage



- Sauf ordre d'évacuation, je ne quitte pas ma maison
- Construite en maçonnerie, j'y suis en sécurité

Après que le feu soit passé :



- Éteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et toiture)

Le risque sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, aléa modéré.

LES BONNS REFLEXES



Dès la première secousse :



- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides



- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête



- En voiture : s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets



- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner



A l'arrêt des secousses :



- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment



- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes



- Écouter la radio



- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs



Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleurs...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

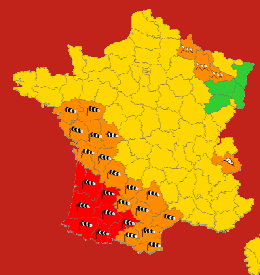
Le risque sur la commune

Le territoire communal est soumis à des risques de mouvement de terrain :

- Glissement de terrain.
- Chutes de pierres et de blocs.
- Coulées boueuses Il s'agit de la propagation d'un volume considérable de boues denses charriant des blocs. Elles ont un pouvoir abrasif et destructeur.
- Retrait et Gonflement des argiles

Des cartes des aléas relatifs au retrait et gonflement des argiles ainsi que des mouvements de terrain sont consultables en mairie et inclus au Plan Communal de Sauvegarde.

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES BONS REFLEXES

Dès les premiers signes :



- Évacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

LES BONS REFLEXES

Dès l'alerte :



- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets



Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Écouter la radio



Après :



- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture, ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne pas les toucher



Le phénomène de **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses (vices de conception, séismes, ...). Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.

Un **risque industriel** majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement. Les conséquences d'un accident sur un site industriel sont regroupées sous trois typologies d'effets : thermique (incendie), mécanique (explosion) et toxique.

Le risque sur la commune

Le risque de rupture de barrage est dû à un ouvrage situé dans le Jura : le barrage de VOUGLANS. Une onde de 2 mètres environ peut être attendue en cas de rupture de ce dernier sur la commune de Tournon, avec un temps d'arrivée de cette dernière de 14 à 15h.

La surveillance constante de ces barrages dont l'état assure le contrôle, s'effectue pendant la période de mise en eau et d'exploitation et s'appuie sur de fréquentes inspections visuelles ainsi que des mesures. Chaque barrage fait l'objet d'un plan préfectoral prévoyant l'organisation des secours.

LES BONS REFLEXES



Avant :

- Connaître le système spécifique d'alerte (corne de brume) de la zone de sécurité immédiate



Dès l'alerte :

- Gagner immédiatement les points hauts les plus proches ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile



Le risque sur la commune

Certaines entreprises situées sur le territoire de la commune peuvent engendrer un risque industriel important et font l'objet d'un plan préfectoral particulier d'intervention. Cependant, les conséquences d'un accident sur l'ensemble des sites industriels ne dépassent pas les limites des zones constructibles : la population n'est donc pas, a priori, impactée par les scénarios.

LES BONS REFLEXES



Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement.



Le risque de **transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Trois types d'effets peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.



Véhicules transportant des produits explosifs facilement inflammables



Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

Le risque de TMD par canalisation

La commune est traversée par une canalisation de gaz, exploitée par GRDF à Romans.

Le risque provient principalement d'une fuite de gaz provoquée par perforation ou rupture accidentelle de la canalisation. Il est à noter que le gaz est non toxique.

Les tracés sont disponibles en mairie.

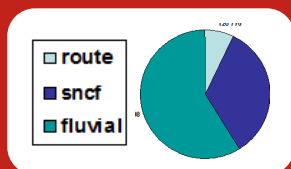
De manière commune à tous les réseaux de canalisation, les travaux exécutés dans l'emprise des ouvrages doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) de la part des exécutants.

Le risque de TMD par voie ferrée

La SNCF transporte environ 574 000 T de produits dangereux par an.

Les produits transportés sont classés en 5 catégories :

- Hydrocarbures,
- Gaz inflammables,
- Produits toxiques,
- Liquides corrosifs,
- Autres produits



Le risque de TMD par voie fluviale

Le transport fluvial représente 992 898 T de produits transportés par an et concerne principalement :

- Les engrais,
- Le mono chlorure de vinyle,
- Benzène,
- Butane,
- Les hydrocarbures.

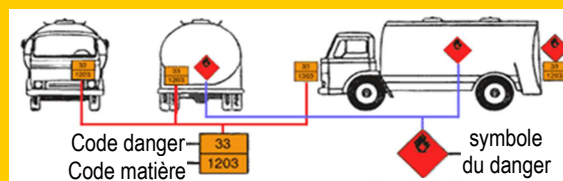
Le risque de TMD par voie routière

Ce risque est principalement lié à la présence de la RD86, reliant Annonay à St Peray/Valence. Cependant, ce risque est difficilement localisable puisqu'un accident peut se produire sur l'ensemble des autres routes. Un périmètre de sécurité de 150 à 200 m est mis en place en urgence par les pompiers (ce sont les premiers à arriver sur le lieu de l'accident).

LES BONS REFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger



Dès l'alerte, se confiner :



- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée



A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement